

# Plan de développement des compétences

**Le plan de développement des compétences** (à l'initiative de l'employeur) rassemble l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur pour ses salariés. Si l'action de formation est retenue par l'entreprise au titre du plan de développement des compétences, celle-ci prendra en charge le coût de la formation.

Plus d'informations sur : [plan de développement des compétences](#)

Mis à jour le 31 janvier 2019

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/plan-de-developpement-des-competences-783166.kjsp?RH=1499675096>